



LES NOUVELLES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Le 3 février dernier a eu lieu en mairie de ROUFFIAC une réunion publique pour vous informer des principes juridiques liés à la construction d'une fusion de communes.

L'émergence d'une commune nouvelle ne repose cependant pas seulement sur la loi et la légalité. Elle doit être le souhait partagé des deux conseils municipaux, soutenus par la population et les associations qui adhèrent et qui sont prêtes à s'engager.

Le conseil municipal de SAINT-SEVER s'est réuni le 11 mars pour évaluer les meilleures chances d'aboutir de cet éventuel projet, sachant que son alter ego de ROUFFIAC a déjà positivement envisagé de poursuivre le processus.

Un tour de table des conseillers municipaux de notre commune a fait ressortir que SAINT-SEVER désirait également continuer dans cette voie MAIS que cette construction demandait un examen approfondi des différents sujets communs ou à construire. Cette étude associée à des actions concrètes sont à mener de concert avec les conseillers de ROUFFIAC et vont nécessiter un temps certain.

C'est pourquoi le conseil de SAINT-SEVER a pris le parti de NE PAS S'ENGAGER DANS UN VOTE SUR CETTE FUSION d'ici les prochaines élections municipales de 2026, tout en préparant le dossier pour le prochain mandat.

Des travaux vont donc s'engager très prochainement pour lesquels vos idées et votre soutien seront les bienvenus. Vous pouvez vous manifester auprès de vos conseillers municipaux en ce sens, déposer vos remarques sur la boîte mail de la commune (mairie@stsever17.fr), dans la rubrique « nous contacter » du site internet (<https://www.stsever17.fr>) ou passer en mairie écrire sur le cahier ouvert à cet effet. Un grand merci par avance.

Le trait d'Union vous tiendra régulièrement informés de l'avancement des réflexions des deux conseils.

Le Conseil Municipal
de SAINT SEVER DE SAINTONGE